

Vos questions / nos réponses

Par [Linou67](#) Postée le 11/08/2019 21:53

Bonsoir,

Voici ma situation en quelques mots... Après avoir diminué drastiquement, j'ai quasiment arrêté ma consommation d'alcool ces derniers mois - il m'est arrivé de boire à quelques reprises, mais dans des proportions très faibles. Même si je reconnais volontiers avoir flirté avec la ligne rouge, je précise ne pas avoir développé de dépendance physique et ne pas avoir non plus ressenti de craving à proprement parler..

En revanche, et c'est ce qui m'inquiète, je souffre d'un trouble persistant de déréalisation. Le sevrage alcoolique peut-il en être à l'origine ? Je précise aussi être de nature excessivement anxieuse - et encore c'est un euphémisme.

Merci d'avance pour votre retour et belle soirée à vous.

Mise en ligne le 16/08/2019

Bonjour,

Il existe en effet des risques liés au sevrage de l'alcool mais présents lors des premiers jours et lorsque les consommations sont importantes. Cela peut se traduire par des hallucinations et des angoisses très fortes qui peuvent mettre la personne en danger. Ce phénomène est appelé delirium tremens. Et c'est pour cette raison qu'il est en général conseillé de demander un accompagnement médical lors d'un sevrage d'alcool. Car certains traitements pris sur une courte période permettent d'éviter l'apparition d'un délirium tremens.

D'après votre description, cela ne semble plus être le cas, si vous avez arrêté il y a plusieurs semaines.

Il est possible que les troubles que vous décrivez soient liés à vos consommations d'alcool passées, mais ils pourraient également avoir une autre origine. Tel que par exemple, la prise d'autres produits ou médicaments, un manque important de sommeil ou d'autres problèmes de santé.

Quelles qu'en soient les raisons, il semble important que vous puissiez prendre contact avec un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). La prise en charge des patients se fait de manière pluridisciplinaire et vous aurez ainsi la possibilité d'obtenir une consultation sur le plan médical mais aussi sur le plan psychologique. En évoquant plus précisément lors de ces rendez-vous les manifestations de déréalisation dont vous souffrez, cela devrait permettre à ces professionnels spécialisés de

mieux comprendre ce qui se passe pour vous, de déterminer l'origine de ces troubles et de les traiter afin qu'ils ne perdurent ou ne s'aggravent. Ils pourront ainsi vous apporter l'aide et le soutien dont vous avez besoin actuellement face à l'anxiété massive que vous ressentez.

Nous vous indiquons 2 centres situés à Paris, l'un relevant du secteur associatif, l'autre relevant du milieu hospitalier. Vous pouvez dès à présent les contacter afin d'obtenir un premier rendez-vous.

Par ailleurs, nous vous joignons un autre lien vous permettant de faire une autre recherche par vous-mêmes si vous souhaitez une adresse plus proche de votre domicile.

Dans l'attente d'un rendez-vous, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone pour échanger davantage à propos de votre situation. Nous sommes disponibles tous les jours au 0 980 980 930, Alcool info service, 7 jours sur 7 et de 08h à 02h ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Centre Nation-CSAPA ANPAA 75](#)

61 boulevard de Picpus
75012 PARIS

Tél : 01 53 44 01 40

Site web : www.anpaa.asso.fr

Accueil du public : Lundi 9h-18h, mardi 9h-10h et 14h-18h30, mercredi 9h-17h30, jeudi 9h-18h, vendredi 8h30-15h

COVID -19 : Suivis assurés par téléphone pour les patients suivis et les nouveaux patients. Possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé ou d'envoyer un mail à csapa.paris12@anpaa.asso.fr. Pas d'accueil sur place.

[Voir la fiche détaillée](#)

[Centre Cassini: Centre de Soins en addictologie](#)

8 bis, rue Cassini
75014 PARIS

Tél : 01 58 41 16 78

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Substitution : Dispensation méthadone: lundi 9h30-13h30, vendredi 9h30-16h, sur rendez-vous (sauf jours fériés)

COVID -19 : Permanence téléphonique assurée (accueil et orientation). Suivis en téléconsultations pour les patients déjà connus

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Alcool info service](#)